

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Mairie de OUCHES (42155)

Téléphone 04-77-66-86-45

Télécopie 04-77-66-93-64

mairie.ouches@wanadoo.fr

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020**

*L'an deux mil vingt, et le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Monsieur Yves CHAMBOST, s'est réuni sous sa présidence, à la salle des fêtes communale, 55, rue des Ecoles.*

Date de convocation : 5 octobre 2020 - Date d'affichage : 5 octobre 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

**PRESENTS** : Monsieur Yves CHAMBOST, Maire, Mesdames et Messieurs Christiane SEGUIN, Pascal MARTIN, Myriam JEUNE, Stéphane DORÉ, Adjoint, Madame Mireille FERNANDES, Monsieur Robert MAILLET, Madame Mireille FOURNEL, Monsieur Alexandre FEVE, Madame Cosette GOUBY, Monsieur Pascal VALORGE, Madame Chantal LEPINE.

**EXCUSES** : Madame Anne-Marie PIAT.

**ABSENTS** : Monsieur Thierry LAFOND, Madame Martine DESNOYER.

**PUBLIC** : 4 personnes.

Madame Mireille FOURNEL est nommée secrétaire de séance.

---

Le Procès-Verbal de la réunion du 7 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire interroge Madame Chantal LÉPINE sur ses choix de commissions :

Mme LÉPINE intègre donc les commissions suivantes :

Voirie, espaces verts et réseaux ; Vie scolaire ; Bâtiments/Urbanisme ; Personnel communal ; Vie associative.

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition de ces 5 commissions.

## **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS**

conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des différentes délégations de pouvoir qui lui ont été données :

ainsi, depuis le 8 septembre dernier :

- trois Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues en mairie au titre du Droit de Prémption Urbain, et ont fait l'objet d'une renonciation par Mr le Maire ;

- deux devis ont été validés : curage des fossés Aux Places : 1.044,00 € TTC ; achat d'une nouvelle débroussailleuse + accessoires, au prix de 337,84 € TTC.

## DCM N°2020/032 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Il donne alors lecture d'un projet de règlement intérieur, qui retrace précisément les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur joint en annexe.

## DCM N°2020/033 - BUDGET 2020 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique que les crédits inscrits au budget pour certains comptes s'avèrent insuffisants, et que de nouveaux investissements sont programmés ; il est donc nécessaire d'inscrire de nouveaux crédits sur le budget de la commune.

Il propose donc à l'assemblée d'ajuster le budget communal 2020 par les écritures suivantes :

### \* Section de fonctionnement : crédits nouveaux et diminution de crédits

|                                                       |                                            | <u>Recettes</u> |                        |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| <b>Compte</b>                                         | <b>Libellé</b>                             |                 | <b>Montant proposé</b> |
| 6419                                                  | Remb. rémunération de personnel            | +               | 3.500,00 €             |
| 7067                                                  | Redevances services périscolaires          | -               | 10.000,00 €            |
| 7381                                                  | Taxe Additionnelle Droits de Mutation      | +               | 15.574,00 €            |
| 74121                                                 | Dotation solidarité rurale                 | +               | 5.018,00 €             |
| 74834                                                 | Compensation TF                            | +               | 3.138,00 €             |
| 74835                                                 | Compensation TH                            | +               | 8.133,00 €             |
| 7788                                                  | Produits exceptionnels divers (assurances) | +               | 2.000,00 €             |
| <b>TOTAL DES RECETTES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                            |                 | <b>+ 27.363,00 €</b>   |

|                                                       |                                                  | <u>Dépenses</u> |                        |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| <b>Compte</b>                                         | <b>Libellé</b>                                   |                 | <b>Montant proposé</b> |
| 60631                                                 | F. d'entretien                                   | +               | 1.000,00 €             |
| 6067                                                  | F. scolaires                                     | -               | 107,00 €               |
| 6232                                                  | Fêtes et cérémonies                              | +               | 300,00 €               |
| 6413                                                  | Personnel non titulaire                          | +               | 1.000,00 €             |
| 6474                                                  | Versement œuvres sociales (CNAS)                 | +               | 200,00 €               |
| 6456                                                  | Cotisation FNC Suppl.Familial                    | +               | 123,00 €               |
| 6475                                                  | Médecine du travail (vaccins)                    | +               | 1.000,00 €             |
| 6535                                                  | Formation élus                                   | +               | 200,00 €               |
| 65888                                                 | Autres (remb. charges locatives + repas cantine) | +               | 104,00 €               |
| 673                                                   | Titre annulé (sur exercice antérieur)            | +               | 77,00 €                |
| 023                                                   | Virement section investissement                  | +               | 23.466,00 €            |
| <b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                                  |                 | <b>+ 27.363,00 €</b>   |

**\* Section d'investissement : crédits nouveaux et diminution de crédits**

| <b><u>Recettes</u></b>                               |                                   |                        |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| <b>Compte</b>                                        | <b>Libellé</b>                    | <b>Montant proposé</b> |
| 021                                                  | Virement section investissement   | + 23.466,00 €          |
| 10222                                                | FCTVA                             | + 600,00 €             |
| 1322-234                                             | Terrain multisports Subv. Région  | + 25.000,00 €          |
| 1323-219                                             | Voirie 2019 - Subv. Départ.       | - 8.848,00 €           |
| 1323-234                                             | Terrain multisports Subv. Départ. | + 23.789,00 €          |
| <b>TOTAL DES RECETTES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT</b> |                                   | <b>+ 64.007,00 €</b>   |

| <b><u>Dépenses</u></b>                     |                                                 |                        |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|
| <b>Compte</b>                              | <b>Libellé</b>                                  | <b>Montant proposé</b> |
| 2116-237                                   | Extension colombarium                           | + 4.500,00 €           |
| 2183-233                                   | Informatique école (Label école numérique 2020) | + 5.500,00 €           |
| 2184-223                                   | Acq. mobilier scolaire                          | + 2.000,00 €           |
| 2188-221                                   | Acq. sono mobile                                | + 111,00 €             |
| 2188-236                                   | Motifs lumineux 2020                            | + 2.000,00 €           |
| 2312-234                                   | Terrain multisports et aire de jeux             | + 74.000,00 €          |
| 2313-232                                   | Travaux divers (projets à venir)                | - 25.312,43 €          |
| 2313-235                                   | Reprise mur d'enceinte du cimetière             | + 15.000,00 €          |
| 2315-219                                   | Travaux de voirie 2019                          | - 17.695,40 €          |
| 2315-222                                   | Trottoirs RD 31                                 | - 642,00 €             |
| 2315-224                                   | Réfection Place Chanal (+ modif. EP)            | + 26.874,43 €          |
| 2315-229                                   | Réfection ponceau VC5                           | - 2.328,60 €           |
| 2315-230                                   | Travaux de voirie 2020                          | - 20.000,00 €          |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |                                                 | <b>+ 64.007,00 €</b>   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces modifications budgétaires à l'unanimité.

**REVISION DES TARIFS POUR 2021 :**

Le conseil municipal examine les tarifs appliqués actuellement et discute leur éventuelle révision pour 2021.

**\* DCM N°2020/034 - REDEVANCE SALLE DES FETES : tarif au 01/01/2021**

Monsieur le Maire rappelle le tarif de la redevance pour réservation de la salle des fêtes appliqué depuis le 1er janvier 2019 :

- Réservation par les associations de la commune :
  - \* gratuité quelque soit la fréquence ;
  - \* 78 € avec l'option nettoyage par une entreprise.

- Réservation par les particuliers :

- \* 230 € pour un jour, ou 308 € avec l'option nettoyage
- \* 300 € pour deux jours consécutifs, ou 378 € avec l'option nettoyage
- \* 100 € en semaine, pour un vin d'honneur, de 18 à 23 heures, hors week-end et jours fériés, ou 178 € avec l'option nettoyage.

Un chèque de caution de 200 euros est demandé le jour de la réservation, pour assurer l'entretien de la salle, et prévenir les éventuelles dégradations.

Il indique alors que l'entreprise mandatée pour l'éventuel nettoyage facturera cette prestation 79,56 € TTC à la commune en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de la salle des fêtes pour 2021, de la manière suivante :

- Réservation par les associations de la commune :

- \* gratuité quelque soit la fréquence ;
- \* 80 € avec l'option nettoyage par une entreprise.

- Réservation par les particuliers :

- \* 230 € pour un jour, ou 310 € avec l'option nettoyage
- \* 300 € pour deux jours consécutifs, ou 380 € avec l'option nettoyage
- \* 100 € en semaine, pour un vin d'honneur, de 18 à 23 heures, hors week-end et jours fériés, ou 180 € avec l'option nettoyage.

Un chèque de caution de 200 euros est demandé le jour de la réservation, pour assurer l'entretien de la salle, et prévenir les éventuelles dégradations.

Les recettes correspondantes sont imputées au compte 752 du budget communal.

#### **\* DCM N°2020/035 - CONCESSIONS AU CIMETIERE : tarif au 01/01/2021**

Le tarif des concessions au cimetière est le suivant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Concessions trentenaires simple (2,5 m<sup>2</sup>) : 430 €

Concessions trentenaires double (5 m<sup>2</sup>) : 860 €

Colombarium : 790 € la cave-urne pour une période de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ce tarif pour 2021.

#### **DCM N°2020/036 - CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX : demande de subventions départementale et régionale**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite aux travaux de la commission "bâtiments", il est possible de présenter aujourd'hui le projet de création d'un terrain multisports à proximité du terrain de foot, et d'aménagement / extension de l'aire de jeux existante.

Le montant total des devis s'élève à 60.987,41 € HT ( 73.184,89 € TTC) et comprend :

- Travaux de terrassement : 16.013,44 €
- Fourniture et installation d'un terrain Décapark : 24.437,02 €
- Fourniture et installation d'agrès Fitness : 4.997,91 €
- Fourniture de nouveaux jeux et mobilier pour l'aire des enfants : 9.721,76 €
- Fourniture de gazon synthétique : 1.367,28 €
- Clôture : 4.450,00 €.

Monsieur le Maire rappelle alors que ce projet peut bénéficier d'une subvention de la Région sur l'enveloppe "Bonus-Relance 2020-2021", ainsi que d'une subvention du Département au titre de l'enveloppe territorialisée 2021.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT |                  |                               |                  |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| DEPENSES                            |                  | RECETTES                      |                  |
|                                     | EN €             | ORIGINES                      | EN €             |
| Travaux et Fournitures              | 60.987,41        | Subv. REGION AURA             | 25.000,00        |
|                                     |                  | Subv. DEPARTEMENT DE LA LOIRE | 23.789,00        |
|                                     |                  | Autofinancement               | 12.198,41        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>60.987,41</b> | <b>TOTAL</b>                  | <b>60.987,41</b> |

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'un terrain de sports et d'extension de l'aire de jeux selon le plan de financement décrit ci-dessus ;
- sollicite une subvention régionale au titre du "Bonus-Relance 2020-2021" ;
- sollicite une subvention départementale au titre de l'enveloppe territorialisée 2021 ;
- précise que les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au budget 2020, au compte 2312, opération 234 "terrain multisports et aire de jeux".

**DCM N°2020/037 - PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE ROANNE : avis du Conseil Municipal sur le plan d'épandage**

Monsieur le Maire expose :

Roannais Agglomération a confié à la société ROANNE BIOENERGIE la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation territoriale des boues et graisses issues de la station d'épuration de Roanne et de biodéchets, avec injection du biométhane sur le réseau de distribution du gaz naturel.

Il explique que la méthanisation est un procédé biologique qui permet de valoriser la matière organique, en produisant du biométhane, une énergie renouvelable, et du digestat pouvant être utilisé comme fertilisant en substitution des engrais minéraux.

Un enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour ce projet a été réalisée du 3 août au 7 septembre 2020.

Ce projet prévoit notamment la mise en œuvre d'un plan d'épandage qui permettra de valoriser les digestats agricoles. Notre commune étant localisée sur ce plan d'épandage, il convient que le conseil municipal donne son avis sur ce point particulier.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le plan d'épandage proposé.

**DCM N°2020/038 - SECURISATION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE : demande de subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du mur d'enceinte du cimetière (20 mètres linéaires) et les piles du portail nécessitent d'importants travaux de réfection afin d'en assurer la sécurité. Un devis a été demandé auprès d'une entreprise de maçonnerie, il s'élève à 11.852,24 € HT (14.222,69 € TTC).

Il propose alors de solliciter une subvention auprès du Département, au titre de l'enveloppe de solidarité 2021, avec le plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT |                    |                                                          |                    |
|-------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------|--------------------|
| DEPENSES                            |                    | RECETTES                                                 |                    |
|                                     |                    | ORIGINES                                                 |                    |
| Travaux                             | 11.852,24 €        | Subvention Départementale "enveloppe de solidarité 2020" | 7 000,00 €         |
|                                     |                    | Autofinancement                                          | 4.852,24 €         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>11.852,24 €</b> | <b>TOTAL</b>                                             | <b>11.852,24 €</b> |

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet décrit ci-dessus ;
- sollicite du Département une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2021, sur la base d'un montant de travaux estimé à **11.852,24 €** Hors Taxes ;
- adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- indique que les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au budget 2020, sur le compte 2313, opération 235.

## DCM N°2020/039 - MISE EN PLACE DE 5 NOUVELLES COMMISSIONS AU SEIN DE ROANNAIS AGGLOMERATION : désignation des représentants de la commune

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération, dans sa séance du 24 septembre 2020, a créé 5 commissions permanentes de travail, pour lesquelles il appartient à chaque commune de désigner des représentants.

En ce qui concerne Ouches (catégorie des communes de moins de 5000 habitants), il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant dans chacune des 5 commissions

Ces commissions sont les suivantes :

**Ressources** : finances, commande publique, aménagement de l'espace, moyens généraux, mutualisation ;

**Développement** : développement économique et emploi, aéroport, équipements sportifs et politiques associées (dont sport de haut niveau), enseignement supérieur, développement numérique, et développement rural ;

**Environnement** : environnement et espaces naturels, assainissement, agriculture, cycle de l'eau, voirie, énergie et développement durable, déchets ménagers, transports et déplacements ;

**Cohésion sociale et habitat** : action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, gérontologie, politique de la ville, précarité, santé, habitat et gens du voyage.

**Culture et Tourisme** : lecture publique, enseignements artistiques, métiers d'Art, politique culturelle, tourisme.

Sont ainsi désignés :

Stéphane DORÉ , membre titulaire de la commission **Développement**

Christiane SEGUIN, membre titulaire de la commission **Environnement**

Myriam JEUNE , membre titulaire, et Cosette GOUBY , membre suppléant de la commission **Cohésion sociale et habitat**.

### INFORMATIONS DIVERSES :

#### **\* gestion de la cantine scolaire :**

- depuis la mi-septembre, afin de respecter le protocole "covid-19", nous avons dû mettre en place 3 services de repas afin de ne pas mélanger les différents groupes d'enfants ; ce fonctionnement a imposé la présence d'une personne supplémentaire à la garderie du temps de midi. Nous avons fait appel à l'association SESAME pour la mise à disposition d'un agent 2 heures par jour. Cette prestation nous est facturée 18,20 € / heure.

- une rencontre a eu lieu avec Mme Moussière, notre trésorière municipale, en vue de la mise en place d'une plateforme de réservation et de paiement en ligne pour le restaurant scolaire. Mr DORÉ indique que cela impose à la commune l'achat d'un logiciel spécifique et d'un ordinateur portable pour le régisseur de ce service. La mise en place devrait pouvoir être effective début 2021.

**\* rappel de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2020 - l'agglomération roannaise a été placée en alerte renforcée, les autres communes restent pour le moment en alerte simple :**

- port du masque obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus, sur la voie publique, dans un rayon de 50 m autour de tous les établissements recevant du public (publics ou privés)
- interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique sauf exceptions (marchés, manifestations revendicatives, cérémonies funéraires...),
- jauge à 1000 personnes maximum pour les événements et rassemblements dans les établissements recevant du public et sur la voie publique,
- mesures ciblant les activités festives (interdiction de la vente d'alcool à emporter, de la consommation d'alcool et de la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique entre 20h et 6h).

**\* Portail icitoyens : accessible depuis le site [www.aggloroanne.fr](http://www.aggloroanne.fr)**

Ce portail, est pour les citoyens de l'agglomération, pour leurs démarches administratives. Il permet le dépôt de demandes, le suivi, la centralisation des différentes démarches.

**\* Recherche d'un médecin pour les communes de Ouches, Pouilly-les-Nonains et St Léger sur Roanne :** Mr le Maire demande au Conseil un accord de principe pour participer financièrement avec les 2 autres communes à la mise à disposition d'un local, sur une durée déterminée, pour accueillir un médecin. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

**\* Commission Voirie :** elle se réunira **lundi 19 octobre à 18 heures 30** (Etude du projet d'aménagement de la Place Chanal).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **lundi 16 novembre 2020 à 20 heures (+ CCAS à 19 heures 30)**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

*"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 octobre 2020."*

**Le Maire,  
Yves CHAMBOST**

